

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE : Le 5 juin 2017

HEURE : 19 h

PRÉSENCES : Anita Savoie Robichaud, Patrice-Éloi Mallet, Kassim Doumbia, Rémi Hébert, Percy Mallet et Marie-Lou Noël

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Brigitte Mazerolle Arseneau, directrice générale
Eloi Haché, secrétaire municipal

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 19h05. La maire souhaite la bienvenue au public.

2. Divulgence de conflits d'intérêts

La conseillère Marie-Lou Noël déclare un conflit d'intérêt au point 8 (j)

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal

i) Réunion ordinaire du 1^e mai 2017

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël et appuyé conseiller Patrice-Éloi Mallet que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 1^e mai 2017 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi du procès-verbal

Tous les suivis ont été faits.

6. Correspondance

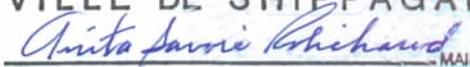
Lecture de la lettre de démission de la secrétaire-réceptionniste.

Lecture de la lettre de Madame Marielle Cormier Boudreau – Centre plein air de Haut-Shippagan

7. Rapport des comités

- (a) Développement communautaire
Rapport du conseiller Patrice-Éloi Mallet
- (b) Sécurité publique
Rapport de la conseillère Marie-Lou Noël
- (c) Environnement et sports
Rapport du conseiller Rémi Hébert

PV 2017 06 05 Réunion ordinaire publique

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

SECRÉTAIRE
MUNICIPAL

8. Affaires nouvelles

(a) Résolution : Poste de secrétaire municipale (greffier) par intérim

Le comité de sélection a procédé aux entrevues de 5 candidats pour le poste de secrétaire municipal (greffier) par intérim pour la municipalité pour un terme de 2 ans. Suite à la recommandation du comité de sélection, il est proposé par le conseiller Rémi Hébert et appuyé du conseiller Patrice Eloi Mallet que le conseil accepte la candidature de Mylène Chiasson au poste de secrétaire municipal (greffier) par intérim pour un terme de 2 ans avec possibilité de renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(b) Résolution : Demande pour les armoiries de la municipalité

Proposé par le conseiller Patrice Eloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet qu'une lettre soit envoyée au héraut d'armes du Canada demandant à ce que des emblèmes héraldiques soient officiellement concédés à la municipalité de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(c) Résolution : Achat d'équipement pour la clinique médicale

Une clinique médicale sera installée temporairement dans les locaux d'UNI à Shippagan. Le Dr. Gilbert Blanchard, responsable de la mise sur pied de cette clinique demande à la municipalité d'être partenaire pour l'achat d'équipements. Étant donné que ces équipements pourraient être transférés dans la clinique de la ville quand celle-ci sera aménagée, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé de la conseillère Marie-Lou Noel que la municipalité offre, pour fin développement économique, une subvention de 25 000\$ pour l'achat d'équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(d) Résolution : CSR – Entreprise 680078 (Aménagement non-conforme)

Proposé par le conseiller Rémi Hébert et appuyé du conseiller Percy Mallet
CONSIDÉRANT que l'infraction suivante : *un aménagement non conforme (entreposage extérieur)*, a été constaté sur la propriété appartenant à l'entreprise 680078 NB inc., laquelle est située au 122, rue de l'industrie à Shippagan et porte le numéro d'identification (NID 20767034, contrevient :

- (a) à l'arrêté de zonage de la municipalité de Shippagan, et
- (b) à l'article 81 (1) de la Loi sur l'urbanisme du N.-B.,

IL EST RÉSOLU :

- (a) Que l'agent d'aménagement de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu de l'article 95 de la Loi sur l'urbanisme du Nouveau-Brunswick, Chapitre C-12, L.R.N.B. de 1973 et des amendements y apportés afin que les règlements de la municipalité de Shippagan ainsi que les dispositions législatives applicables soient respectés;
- (b) Que, si cela est nécessaire, l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-après énoncées au paragraphe (a) ;
- (c) Que, si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures soient intentées au nom de la municipalité de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(e) Résolution : Vente de terrain (ancienne voie ferrée) – Fenêtres Nordist

La municipalité a reçu une offre d'achat de Fenêtre Nordist pour des terrains de l'ancienne voie ferrée.

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noel et appuyé du conseiller Patrice Eloi Mallet que

PV 2017 06 05 Réunion ordinaire publique

VILLE DE SHIPPAGAN

Anita Sami Richaud MAIRE

SECRÉTAIRE
MUNICIPAL

la municipalité accepte de vendre à Fenêtre Nordist une partie du terrain de l'ancienne voie ferrée adjacent à leur commerce et portant le NID 20752358 au montant de .25 cent du pied carré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(f) Résolution : Vente de terrain (ancienne voie ferrée) – Marc Cormier

La municipalité a reçu une offre d'achat de Marc Cormier pour des terrains de l'ancienne voie ferrée.

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noel appuyé du conseiller Patrice Eloi Mallet que la municipalité accepte de vendre à Marc Cormier une partie du terrain de l'ancienne voie ferrée adjacent à sa propriété et portant le NID 20704839 au montant de .25 cent du pied carré. -

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(g) Résolution : Comité du pont Lamèque-Shippagan

Le Comité Pont Lamèque-Shippagan a été formé le 17 janvier dernier et a comme objectif la construction d'un nouveau pont reliant Shippagan et l'Île Lamèque. Afin d'aider au fonctionnement du comité les membres sollicitent l'appui financier de la municipalité pour un fonds de démarrage.

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la municipalité de Shippagan offre un montant de 2 000\$ au Comité pour leur permettre de poursuivre leur objectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(h) Résolution : Retraite de la secrétaire réceptionniste

La directrice général a reçu, 18 mai 2017, une lettre de Madame Fernande Goupil avisant la municipalité de son intention de prendre sa retraite le 18 août 2017. Il est proposé par le conseiller Patrice Eloi Mallet et appuyé du conseiller Rémi Hébert que la municipalité accepte sa démission à titre de secrétaire réceptionniste à la municipalité à partir du 18 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(i) Résolution : Projet de sensibilisation aux plantes envahissantes

La ville a obtenu du financement pour un projet visant à identifier les plantes envahissantes et des espèces à cibler sur le territoire de la municipalité. Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert et appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la ville signe un contrat de travail de mai 2017 à avril 2018 avec Madame Hélène Daigle, botaniste consultante en terre humides, pour la supervision du travail à accomplir pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Retrait de la conseillère Marie-Lou Noël à 19h35

(j) Résolution : Campagne de financement de la Chambre de commerce

Proposé par le conseiller Partrice Eloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la ville octroie le montant de 2,000\$ à la Chambre de commerce de Shippagan pour leur campagne de financement 2017 dans le cadre du Gala de reconnaissance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Retour de la conseillère Marie-Lou Noël à 19h40

9. Mot du maire

10. Levée de l'assemblée

La réunion s'est terminée à 19h50

11. Parole au public